



# COMMUNE DE HOENHEIM

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte administratif, et par extension au Compte financier unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

### 1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 385 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget primitif 2022 de la commune de Hoenheim a été voté par le Conseil municipal le 14 mars 2022.

Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.

Le Compte financier unique 2022 a été présenté au Conseil municipal du 26 juin 2023. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### 2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2022 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - La stabilité de la masse salariale
  - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services
  
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
  - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de nos partenaires financiers
  
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (rénovation/extension du Centre socioculturel de Hoenheim, rénovation de la salle des sports), le lancement des études concernant la rénovation/extension de l'école maternelle du Ried et divers autres investissements comme le renouvellement de la flotte de véhicules ou la rénovation des douches du gymnase du centre.

### 3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

L'activité des différents services a repris en 2022, après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19. De même, l'inflation a fortement accéléré avec des conséquences non négligeables sur les charges à caractère général (énergies, fournitures) et sur les frais de personnel (augmentation du SMIC et du point d'indice).

#### a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 887 537,12 €	25,39 % des dépenses réelles de fonctionnement	+15,87 % par rapport à l'année 2021
Charges de personnel :	4 227 637,28 €	56,86 % des dépenses réelles de fonctionnement	+2,52 % par rapport à l'année 2021
Atténuations de produits :	498 286,14 €	6,70 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,46 % par rapport à l'année 2021
Autres charges de gestion courante :	786 110,69 €	10,57 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,38 % par rapport à l'année 2021
Charges financières :	34 042,09 €	0,46 % des dépenses réelles de fonctionnement	-21,44 % par rapport à l'année 2021
Charges spécifiques :	1 207,64 €	0,02 % des dépenses réelles de fonctionnement	-29,22% par rapport à l'année 2021

#### b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	20 022,27 €	0,09 % des recettes réelles de fonctionnement	+159,26 % par rapport à l'année 2021
Produits des services :	1 655 655,25 €	16,99 % des recettes réelles de fonctionnement	+36,05 % par rapport à l'année 2021
Impôts et taxes :	6 381 486,28 €	65,47 % des recettes réelles de fonctionnement	+0,66 % par rapport à l'année 2021
Dotations et participations :	1 484 743,91 €	15,23 % des recettes réelles de fonctionnement	+3,22 % par rapport à l'année 2021

Autres produits de gestion courante : 200 221,42 €  
2,05 % des recettes réelles de fonctionnement  
+25,21 % par rapport à l'année 2021

Produits spécifiques : 5 176,20 €  
0,05 % des recettes réelles de fonctionnement  
-34,47 % par rapport à l'année 2021

#### 4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2022 ont été de 11 381 021,93 € et les recettes totales de 15 976 020,59€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 4 594 998,66 €.

#### 5 – Crédits d'investissement

En 2022, les dépenses de la section d'investissement ont été de 2 939 299,53 €, dont 2 659 142,99 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment à la rénovation/extension du centre socioculturel, à la rénovation et aux aménagements de la salle des sports, au lancement de la procédure pour la rénovation/extension de l'école maternelle du centre, au remplacement du praticable de gymnastique, à des études d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à l'hôtel de ville, au remplacement de la chaufferie du 2 rue du chêne, à l'achat de divers matériels dont un tracteur et un véhicule électrique, à la rénovation des archives municipales, à l'achat d'un panneau d'affichage légal interactif et de matériel informatique, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 314 165,3113 €, et des subventions ont été versées pour 125 058,00 €. Enfin, l'excédent de fonctionnement antérieur capitalisé était de 562 697,29 €.

#### 6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2022, l'épargne brute était de 2 346 526,46 €. L'épargne nette était de 2 035 907,83 €.

#### 7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2022, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 854 676,05 €.

#### 8 – Capacité de désendettement

En 2022, la capacité de désendettement était de 0,38 an.

## 9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2022 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 30,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

## 10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2022 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 653,05
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 852,30
- Dépenses d'équipement brut / population = 233,57
- Encours de dette / population = 75,07
- DGF / population = 65,14
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 43,57 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 79,47 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 23,03 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 8,81 %

## 11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2022, le personnel communal se composait de 131 agents (79 à temps complet et 52 à temps non complet), représentant 98,56 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST).

88% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 27 postes
- Filière technique : 31 postes
- Filière sociale : 30 postes (22 agents rattachés au service petite enfance et 8 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 3 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 16 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 22 postes (21 agents rattachés au service des affaires scolaires et 1 au service jeunesse)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 227 637,28 € en 2022.

Fait à Hoenheim, le 26 juin 2023



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim  
Vice-président de l'Eurométropole